RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02797
Numéro SIREN : 533 260 584
Nom ou dénomination : ABE

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2018 sous le numéro de dépôt 4707

Greffe du tribunal de commerce de Creteil : dépôt N°4707 en date du 11/05/2018

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

N° 2065-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. *209-0 B* (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 *quinquies* C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SAS ABE

0143682277

SIRET 5 3 3 2 6 0 5 8 4 0 0 0 1 6

Adresse du principal établissement:

Centre Cial Rouget de l'Isle
94600 CHOISY LE ROI

Adresse du siège social:

Centre Cial Rouget de L'Isle
94600 CHOISY LE ROI
Mél :

DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 11 MAI 2018
SOUS LE N° 4707

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Commerce détail articles de maison

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3%: 0 — Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*: 1 912 — Déficit:

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% | PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zone franche urbaine | Pôle de compétitivité | Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* | Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W | dans le secteur du logement social, art. 244 *quater* X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

1 ACE ASSOCIES
31 COURS DES JUILLIOTTES
94700 MAISONS ALFORT
Tél: 0143682277

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA

Tél:

Identité du déclarant:

Date: 09/03/2018 Lieu: CHOISY LE ROI

Qualité et nom du signataire: M WEERASINGAM GERANT

Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

EBP Informatique 2018

2018

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD
2017

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):

* SARL, tous les associés;

* SCA, associés gérants;
*SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

Pour les SARL

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

1	2 Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	3 Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: 4 à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	5 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Indemnités forfaitaires	6 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Remboursements	7 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6: Indemnités forfaitaires	8 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6: Remboursements
WEERASINGAM SIVAKUMAR PRESIDENT 35, rue Curie 94270 LE KREMLIN BICETRE	400	2017	7 944				

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	10 382	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	1 056	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

EBP Informatique 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise **ABE** — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **Centre Cial Rouget de l'Isle** **94600** **CHOISY LE ROI**

SIRET **5 3 3 2 6 0 5 8 4 0 0 0 1 6**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **12** Durée de l'exercice précédent * **12**

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2017 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010	47 000	012		47 000
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	3 000	030	3 000	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	50 000	048	3 000	47 000
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060	6 107	062		6 107
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070		
	Créances (2) — Autres * (3)	072	526	074		526
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	3 336	086		3 336
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	9 969	098		9 969
	Total général (I + II)	110	59 969	112	3 000	56 969

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	307
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	903
	Résultat de l'exercice	136	3 398
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	12 608
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 **41 656**)	172	44 362
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	44 362
	Total général (I + II + III)	180	56 969

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2018

2018

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : ABE

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	47 000	47 000
		Autres		
	Immobilisations corporelles			
	Immobilisations financières			
		Total I	47 000	47 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises	6 107	10 219
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés		
		Autres	526	
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		3 336	708
	Charges constatées d'avance			
		Total II	9 969	10 927
		Total général (I + II)	56 969	57 927
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		8 000	8 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale		307	307
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		903	2 590
	Résultat de l'exercice		3 398	(1 687)
	Provisions réglementées			
		Total I	12 608	9 209
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés			826
	Autres dettes		44 362	47 891
	Produits constatés d'avance			
		Total III	44 362	48 717
		Total général (I + II + III)	56 969	57 927

EBP Informatique 2018

N° 10957 * 20 ② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SAS ABE** Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2017

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	64 265
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
		Services *		215	218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		217	222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	64 265
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	20 554
	Variation de stocks (marchandises) *				236	4 112
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	70
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)			242	19 831
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			244	1 519
	Rémunérations du personnel *				250	10 247
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	4 081
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259			262	41
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
				Total des charges d'exploitation (II)	264	60 455
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	3 810
Produits financiers (III) 280				Charges financières (V)	294	125
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	287
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	3 398

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 312 **3 398** 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	287
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D) 249)		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986		ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A) 987		312	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981		JEI (44. *sexies* A) 989			
	ZRD (44. *terdecies*) 127		ZRR (44. *quindecies*) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*) 991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. *undecies*) 990			
Dont divers	ZFA (44. *quaterdecies*) 345		Investissements outre-mer 344		350	86
	Créance due au report en arrière du déficit		346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)		655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	352	3 599
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * ..... 1 687 dont imputés sur le résultat :				360	1 687
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	370	1 912

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2018

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE 2033-B-SD

EXTENSION 1

DIVERS À RÉINTÉGRER

Libellé	Montant

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIÉ DE L'EXERCICE 2033-B-SD

EXTENSION 2

DIVERS À DÉDUIRE

Libellé	Montant
CICE 2017	86

EBP Informatique 2018

2018

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2033-B

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : ABE

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	64 265	54 216
	Production vendue { biens		
	Production vendue { services		
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits		36
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	64 265	54 252
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)	20 554	20 898
	Variation de stock (marchandises)	4 112	2 608
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	70	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	19 831	16 289
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 519	2 280
	Rémunérations du personnel	10 247	9 735
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	4 081	4 350
	Dotations aux amortissements		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	41	
	Total des charges d'exploitation (II)	60 455	56 160

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		3 810	(1 908)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		327
	Charges financières (V)	125	106
	Charges exceptionnelles (VI)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)	287	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		3 398	(1 687)

EBP Informatique 2018

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SAS ABE** Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	47 000	402		404		406	47 000	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	3 000	472		474		476	3 000	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	50 000	492		494		496	50 000	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	3 000	562		564		566	3 000
TOTAL		570	3 000	572		574		576	3 000

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1) 579			Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 *terdecies*)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2018

DGFiP N° 2033-D-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ABE

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	1 687
Déficits imputés	983	1 687
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

	800	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EBP Informatique 2018

A.B.E SAS
Société par actions simplifiée
Au capital social de 8.000 euros
Siège social : 1 Galerie rouget de l'Isle – 94600 CHOISY LE ROI
RCS CRETEIL 533 260 584

AFFECTATION DU RESULTAT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 MAI 2018

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Pour l'exercice clos le **31 Décembre 2017**, l'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice réalisé de la manière suivante :

- **Bénéfice de l'exercice : 3 398 €**
- Au compte « Réserve légale » pour un montant de .....493 €
  Celle-ci étant ainsi pleinement dotée.
- Le solde en totalité au compte « Report à nouveau » pour un montant de .....2.905 €
- Celui-ci étant ainsi porté à la somme de .....3.808 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 12.608€ contre 9.209€ au titre de l'exercice précédent.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme à l'original par le Président.

Monsieur Sivakumar WEERASINGAM
Président